Un Drame au Presbytère

Cette tragi-comédie eut pour acteurs; un mari, sa femme et un abbé, un sacristain et une servante. ○○○○○

Une scène tragi-comique se déroula le 13 avril dernier, au presbytère de Thiers. L'épilogue de cette amusante affaire a eu lieu devant le tribunal correctionnel.

En août 1919, l'abbé Fayolle, vicaire à Thiers, faisait la connaissance de la famille Vincent, industriel en la même ville. Des relations très étroites s'établirent; l'abbé devint le percepteur du fils et fut dès lors un assidu et un intime de la maison.

Cela dura jusqu'au 22 mars dernier. L'abbé, ce jour-là, se présenta vers quatre heures chez M. Vincent. Madame le reçut au salon. Le mari était absent. Que se passa-t-il ?... L'histoire rapporte que le galant abbé « vola deux baisers à son hôtesse »; et le voile du mystère se déchire avec l'arrivée inopinée du maître de céans, qui prend sa femme aux cheveux, boxe l'abbé ou est boxé par lui (on n'est pas bien d'accord sur ce point), fait du bruit, du bruit !... Un voisin accourt, sépare les belligérants, expédie l'abbé, calme un peu Vincent, fait la morale à l'épouse.

Le lendemain, paraît-il, le pardon était accordé et l'homme à la soutane prié de quitter la ville le plus rapidement possible.

Mais Fayolle ne voulut rien entendre et aux injonctions menaçantes du mari, il répondit par d'autres menaces.

Les choses allèrent ainsi jusqu'au 13 avril. Mme Vincent sortit, ce jour-là, pour « aller au marché », dit-elle — pour aller rendre visite à l'abbé, constata le mari, qui « filait sa femme ».

Elle resta au presbytère un quart d'heure environ. Le temps, paraît-il, de mettre l'abbé en garde contre les suites possibles de la surexcitation de M. Vincent.

Elle fut, à sa sortie, accueillie, puis reconduite avec un surcroît d'attentions.

Après quoi, le mari l'ayant enfermée à la maison, prit son revolver et repartit en campagne. Il pourchassa dans la rue la servante du presbytère, pour lui arracher ses clefs; malgré la résistance du sacristain, il voulut pénétrer chez son ennemi; ne pouvant ouvrir la porte et voyant une silhouette coiffée d'une calotte se mouvoir derrière la vitre dépolie, il fit feu à deux reprises.

La silhouette, c'était le sacristain, qu'on éclat de verre blessa légèrement au poignet.

Vincent se livra encore à quelques excentricités; et finalement, après avoir prié son innocente... « victime » de l'excuser, il partit.

A l'audience, le sacristain vient raconter que le 13 avril au matin, un homme voulut pénétrer de force au presbytère. Cet homme était porteur « d'un linge blanc, apparemment un surplis oublié par un prêtre dans l'exercice de ses fonctions chez quelque habitant »

C'est sur le refus du sacristain de laisser pénétrer dans le presbytère « l'homme au surplis », que celui-ci tira deux coups de revolver dont les balles frôlèrent la tête du gardien vigilant.

Le second témoin est la servante, qui narra la poursuite dont elle fut l'objet de la part de Vincent, qui lui donna la chasse dans les rues de Thiers, armé d'un revolver.

L'abbé Fayolle Gabriel, âgé de 38 ans, fait ensuite sa déposition. Il fait l'historique des relations qui s'établirent entre lui et la famille Vincent, dès août 1919. Il se donne un assez beau rôle et raconte ainsi la scène du 22 mars.

— On a parlé de baisers... Voilà de quoi il s'agit : Mme ViVcent me lisait une lettre où il était question d'une représentation de la pièce de théâtre qui s'intitule ainsi. Elle s'était rapprochée de moi, instinctivement, en lisant. C'est sur ces entrefaites que survint M. Vincent, lequel entra dans une violente colère, prit sa femme aux cheveux, nous appela misérables.

En terminant, M Fayolle « tient à déclarer que les aveux — les semblants d'aveux — faits par Mme Vincent, ont été obtenus avec des menaces Il n'y a rien de vrai »...

M. Rousselon Henri, 63 ans, industriel et ami de M. Vincent, est le voisin qui intervint le 22 mars.

Il n'est pas tendre pour l'abbé et affirme que le ménage Vincent était très uni.

Enfin, le mari est entendu :

— J'ai commis un acte répréhensible, dit-il, je le regrette, mais j'étais dans un tel état !... Cet homme, à qui j'avais donné une entière confiance, m'a tellement trompé !

Le procureur prononce un réquisitoire assez modéré. Après délibération du tribunal, Vincent est condamné à trois mois de prison, 50 francs d'amende, confiscation du revolver, mais toutefois il lui sera fait application de la loi de sursis.

Un village en flammes

Coire, 8 juin. — Depuis cet après-midi, à 5 heures, le village de Sent, en Basse Engadine, est en flammes. Environ 30 maisons seraient déjà brûlées; le travail d'extinction est rendu extrêmement difficile par suite du manque d'eau. Cependant le danger d'une extension de l'incendie serait écarté. Le foyer de l'incendie est situé au milieu du village. Les communications téléphoniques et télégraphiques avec Sent sont interrompues.

Tragédie au village

Un vieux paysan a été assassiné et brûlé par sa fille et son gendre

Devant les assises de la Manche, viennent de commencer les débats d'une affaire de parricide qui a causé, en son temps, une grande émotion dans le pays.

Dans la nuit du 28 au 29 août 1919, à Carantilly, au village de la Sansonnière, le feu détruisait une boulangerie attenante à la ferme qu'exploitait un cultivateur de 60 ans, Léon Lemerre. Au matin, on trouvait dans les décombres le cadavre carbonisé du malheureux Lemerre.

L'opinion publique accusa immédiatement du crime la fille du défunt et son mari, le sieur Marinel, lesquels habitaient à la ferme. L'enquête établit bientôt que le 28 au soir, comme le vieillard rentrait, son gendre s'était jeté sur lui et lui avait immobilisé les bras, tandis qu'un journalier, Georges Ozouf, lui passait au cou une corde, le renversait et achevait de l'étrangler avec ses mains.

Le cadavre avait été ensuite transporté dans la boulangerie et recouvert de bottes de paille. A minuit, la femme Marinel et son mari étaient venus arroser le corps de pétrole et avaient mis le feu à la paille.

Différents témoignages permirent de rejeter la responsabilité du crime sur la femme Marinel qui avait déjà tenté le 9 août, d'empoisonner son père. Le meurtre de ce dernier avait dû être décidé le jour où les époux Marinel avaient acheté pour 79.000 francs une ferme qu'il leur était impossible de payer.

Marinel était tenu, par ceux qui le connaissaient comme un homme peu méchant, mais d'un caractère faible. Ozouf, le journalier, peu intelligent, ivrogne et mal considéré était l'objet de la part de la femme Marinel d'attentions et de prévenances inexplicables.

Suicides extraordinaires

UN CHAUFFEUR S'EST JETE DANS LE FOYER DE SA LOCOMOTIVE

Saintes, 8 juin. — Le nommé Paulin, chauffeur de la Compagnie des Chemins de fer de l'Etat, s'est suicidé en se jetant dans le foyer d'une locomotive sous pression. Retiré aussitôt et transféré à l'hôpital, Paulin a expiré en d'horribles souffrances.

UNE ARTISTE DE CINEMA S'EST ASPHYXIEE DANS UNE MALLE

New-York, 8 juin. — Mary Capres s'est suicidée, cette nuit, dans un accès de désespoir causé par l'incapacité où elle était de percer, dans le monde du cinéma comme actrice. Après avoir éparpillé ses vêtements sur le lit et le parquet, elle se blottit dans une malle dans laquelle elle avait fait passer par un petit trou un tube relié avec son radiateur à gaz.

HOMMAGE A JACQUET

UNE PLAQUE VA ETRE APPOSEE SUR SA MAISON D'ERMONT

Versailles, 8 juin. — Une plaque de marbre sera apposée le 3 juillet prochain, à 3 heures de l'après-midi, à Ermont, sur la maison qu'habita pendant quinze ans, M. Eugène Jacquet, qui a été fusillé, le 22 septembre 1915, à Lille, par les Allemands.

Comment Lengrand acheta une complicité

L'EX-CHEF DE GARE DUNKERQUOIS VERSA 25.000 FRANCS A UN AGENT TECHNIQUE.

Au cours d'un dernier interrogatoire, le nommé Lesens, nouvel inculpé dans l'affaire de détournements de charbon dans le port de Dunkerque, a nettement précisé son rôle dans cette affaire. Craignant beaucoup Lengrand, l'ex-chef de gare, qu'il considérait comme très puissant, il s'était laissé aller à prendre une part active dans les opérations frauduleuses dirigées par lui. Son supérieur lui aurait, en outre, payé sa complicité par une somme de 25.000 francs. Rappelons que c'est à Lesens, agent technique, qu'incombait la répartition des charbons de la Compagnie. Les aveux de cet inculpé et ceux de l'ex-chef de gare vont simplifier beaucoup l'enquête et permettre une rapide confection du dossier qui sera transmis à la Chambre des mises en accusations.

Ce sont les déclarations de Lesens qui ont permis de reconnaître qu'un troisième inculpé nommé D..., n'avait fait qu'exécuter les ordres d'un supérieur et que de ce fait, il était innocent.

L'AFFAIRE DES SACS A TERRE

EN ROUTE POUR DOUAI

Tous les inculpés dans l'affaire des sacs à terre, emprisonnés à Lille, ont quitté la prison, hier matin, en automobile, à l'exception de Duez Paul, de Roubaix. Ils ont été transportés à Douai, à la prison de Cuincy, où ils attendront la prochaine session des assises, qui doit se tenir en juillet.

UN AFFRONT aux Mutualistes du Nord

M. Léon Robelin a reproché le "coup de force" du Congrès de Lille

Le Congrès de la Mutualité qui s'est tenu à Lille, les 14 et 15 mai dernier, a donné lieu à un grand débat sur le projet de loi des assurances sociales. Il se termina par le vote d'un ordre du jour approuvant, avec quelques réserves, le projet déposé par M. Daniel-Vincent, ministre du Travail, au nom du gouvernement.

Toutes les opinions s'exprimèrent librement. Le vote d'approbation se fit en pleine connaissance de cause. Il occasionna une certaine désillusion parmi les quelques personnalités mutualistes qui espéraient trouver, dans le rejet du projet Daniel-Vincent, un moyen d'agitation propre à favoriser leurs ambitions. Le bruit de la démission de M. Mabilleau avait couru; les candidats à son poste de président voulaient faire montre de zèle plus que d'utile collaboration à l'œuvre sociale de la mutualité.

Mais la masse des congressistes ne s'arrêtant pas à ce dépit d'ordre personnel fit à M. Daniel-Vincent un légitime et vif succès.

Le mécontentement des « pontifes » vient de s'exprimer sous la forme, notamment, d'une lettre au journal « Le Temps », signée Léon Robelin. Celui-ci a suspecté la bonne foi des organisateurs du Congrès de Lille en parlant d'un « coup de force » qui aurait eu lieu pour faire adopter le principe du projet de loi.

M. Georges Petit, membre du Conseil Supérieur de la Mutualité, président au Congrès de la Mutualité du Nord, vient de répondre par une lettre au « Temps », où il déclare « inexactes les assertions de M. Robelin ». Il rappelle les conditions parfaitement régulières dans lesquelles le Congrès de Lille donna son adhésion au projet de loi sur les assurances sociales par 840 voix contre 17, sur le rapport de M. Duquenne.

Enfin M. Georges Petit estime, à juste titre, que le Congrès a « rendu à la Mutualité un grand service en marquant l'union nécessaire et la commune bonne volonté des ministres du Travail et de la Prévoyance Sociale et en leur fournissant les moyens de sauvegarder les intérêts de la Mutualité française qui, dans nos préoccupations, dit-il, passent au premier rang et dominent même nos amitiés personnelles ».

Les mutualistes du Nord n'oublieront pas l'affront que M. Léon Robelin leur a fait. Leur passé, les exemples qu'ils ont donnés de leur sage et pratique activité les mettent au-dessus des reproches de « coup de force » que leur a si légèrement adressé M. Robelin. Paris ne fera pas la loi au Nord mutualiste. Il a pour premier devoir d'effacer les effets du scandale Mabilleau, que nos organisations de province ressentent si vivement.

Nous ne recherchons pas les honneurs, nous, mais l'honneur nous est plus cher que tout. *Un Mutualiste de Roubaix.*

A la Cour d'Assises du Nord

Le ravageur de la forêt de Mormal devant ses juges

IL FUT AUSSI REQUISITIONNEUR ET DENONCIATEUR

Celui que l'on appelait dans le pays « le ravageur de la forêt de Mormal », Jules Burlion, a comparu hier devant le jury du Nord. Voici les faits que lui reprochait l'accusation :

Jules Burlion, 47 ans, né à Bousies, marchand de bois, demeurant à Robersart, avait été mobilisé en août 1914. Il fut ensuite renvoyé dans ses foyers et se trouvait à Robersart quand cette commune fut occupée par l'ennemi.

Emmené en Allemagne comme prisonnier civil il revint en juin 1915 et, dans le courant du mois suivant, il assistait à une réunion provoquée par les Allemands dans la forêt de Mormal. L'objet de cette réunion était l'exploitation de la forêt et la vente du bois aux communes. Tous les représentants des communes repoussèrent les propositions des Allemands, mais Burlion déclara accepter, et dès ce moment, avec une équipe d'ouvriers payés par lui, il exploita d'importantes parties de la forêt et se livra à un commerce considérable dont il tira de gros bénéfices, après avoir payé aux Allemands le prix fixé par eux.

Burlion était dans les meilleurs termes avec les officiers Allemands et fréquentait assidûment la Kommandantur. Il fut chargé par l'ennemi de l'exécution des réquisitions de fruits faites dans le pays et s'acquitta avec zèle de cette mission.

Dès le mois de mai 1916, sur une dénonciation de Burlion, M. Manesse, maire de Robersart, fut destitué de ses fonctions par les Allemands, arrêté, puis déporté en Pologne.

Burlion a également dénoncé le garde Boutigny qui s'était rendu sans laissez-passer à Landrecies.

Au cours de l'interrogatoire, la thèse de Burlion est simple : il n'a agi que comme mandataire des communes. Il n'a travaillé que pour ses compatriotes, jamais pour les Allemands ! Il n'a gagné en tout que 8.000 francs et n'a payé à l'armée occupante que 52.000 francs.

Les témoins estiment qu'il a dû au moins gagner 7 à 800.000 francs dans son commerce avec l'ennemi, les dégâts causés par lui dans la forêt s'élèvent, de l'avis des forestiers, à plusieurs millions.

Le président fit remarquer à l'accusé qu'il était en très bons termes avec les Allemands « Vous étiez, lui dit-il, comme un frère avec le lieutenant forestier allemand, des témoins l'ont déclaré. Vous invitiez à déjeuner les vétérinaires chargés des réquisitions. Aussi vos chevaux n'étaient-ils jamais enlevés... Vous avez pu obtenir très facilement le rapatriement de votre neveu ».

Interrogé sur la destitution et la déportation du maire, M. Manesse, Burlion dit que la déclaration d'un gendarme allemand selon laquelle M. Manesse était victime d'une basse vengeance était fausse et qu'il n'a jamais fait que rendre service à ses compatriotes.

Quand on lui parle de la perquisition effectuée par nos ennemis chez Mme Soufflet, il répond qu'il n'a pas du tout dirigé cette opération. A noter que Mme Soufflet avait chez elle un registre sur lequel était inscrite une délibération du Conseil municipal de Robersart dégageant sa responsabilité au sujet de la destruction de la forêt de Mormal.

En un mot, l'accusation reproche à Burlion le crime d'intelligences avec l'ennemi — à qui il a livré du bois — d'avoir opéré des réquisitions pour lui et de s'être rendu coupable de dénonciations.

LES TEMOINS

27 témoins à charge et 17 à décharge doivent être entendus.

Les premiers déposent à peu de chose près dans le même sens. Ils accusent nettement Burlion d'avoir fait du commerce avec l'ennemi et d'avoir agi pour son compte.

— Ainsi, dit l'un d'eux, M. Deman, au début, les Allemands nous donnaient le bois pour rien. On avait le droit d'aller en forêt ramasser du bois sec. Lorsque Burlion s'est occupé de vendre le bois, il a été défendu d'aller dans la forêt. C'était lui, bien sûr, qui avait provoqué cette prohibition. Il voulait qu'on lui achetât le bois.

L'ACCUSE prend vivement ce témoin à partie.

— Tout cela est inexact, dit-il.

— Allons, répond le témoin, tout le monde savait cela et vous étiez connu !

LE MINISTERE PUBLIC. — Burlion était-il bien avec les Allemands ?

LE TEMOIN. — Très, très bien ! Il allait deux fois par jour à la Kommandantur. On n'avait rien à lui refuser !

Burlion reconnaît avoir exploité deux parcelles de bois seulement, mais les dégâts causés par lui ont été bien plus considérables.

— Il a dévasté 52 hectares, dit le brigadier forestier Carlier. Le préjudice est évalué à 1.592.000 francs.

Burlion, du reste, a avoué à M. Carlier qu'il avait exploité cinq parcelles de la forêt. Par la suite il essaya de revenir sur ces aveux et d'obtenir le silence du brigadier. N'y pouvant parvenir, il le menaça.

BURLION. — Non ! j'ai dit simplement que dans ces parcelles j'avais exploité uniquement les déchets.

LE BRIGADIER. — C'est faux. Vous avez reconnu avoir abattu tous les arbres !

On entend ensuite toute une série de témoins : domestiques de ferme, vieux journaliers, dont les souvenirs sont vagues. Ils indiquent cependant que l'accusé était très bien avec les Allemands.

En ce qui concerne les perquisitions, elles ont été, d'après eux, provoquées par Burlion qui y assistait.

Un témoin, condamné à 330 marks d'amende, alla demander de l'argent allemand à Burlion. Celui-ci lui fit payer 330 marks : 412 fr. 50, plus 61 francs représentant, selon lui, les frais de change.

— C'est possible, dit Burlion, mais je n'ai rien gagné là-dessus. J'ai vendu les marks au cours du jour.

L'audition des témoins se poursuit sans intérêt.

L'audience est suspendue à 6 heures et est reprise à 9 heures.

Il reste 17 témoins à entendre, le réquisitoire et la plaidoirie de Me Spriet.

Le verdict ne sera pas rendu avant 1 heure du matin.

Tragique retour d'enterrement

LE CHOC D'UNE AUTO CONTRE UN ARBRE, PRES DE SAINT-POL-SUR-TERNOISE, FAIT DEUX VICTIMES.

Alors qu'il revenait en auto de Béthune où il avait assisté aux funérailles de sa mère, M. Gabriel Brige, architecte parisien, aperçut plusieurs véhicules venant de Saint-Pol et se dirigeant vers Brias, c'est-à-dire en sens inverse de la voiture qu'il conduisait.

M. Brige donna un brusque coup de volant vers sa droite pour les éviter. Il avait compté sans la vitesse de son auto qui monta sur l'accotement de la route et, après s'être jeté sur un arbre, parcourut encore une dizaine de mètres et s'arrêta dans un fossé. C'est à cet endroit que l'on retrouva les infortunés voyageurs.

Mme Brige avait été tuée net au côté de son mari qui, lui-même, avait le bras droit fracturé. Un troisième occupant, M. Louis Fauvel, agent technique des Ponts-et-Chaussées à Laon, n'avait pas été blessé.

Dernière Heure

Dix mille mineurs belges se sont mis en grève

ILS REFUSENT UNE DIMINUTION DE SALAIRE

Bruxelles, 8 juin. — Les ouvriers des charbonnages suivants : Nord de Rieu-du-Cœur, à Quaregnon; Levant de Flénu, à Cuesmes; les charbonnages des Produits de Flénu, et cinq fosses sur dix dépendant des Charbonnages belges de Frameries, viennent de se mettre en grève. Ils refusent la diminution de salaire qu'on leur a proposée. Il y a 10 à 11.000 grévistes.

Le roi de Transcaucasie a été arrêté à Nice

C'EST UN ESCROC, REPRIS DE JUSTICE

Nice, 8 juin. — Le nommé Léon Lafarge, 47 ans, repris de justice, se disant le roi de Transcaucasie, Vitanvaly, a été arrêté aujourd'hui, pour escroquerie. Cet individu avait commandé chez un bijoutier et un couturier de Nice pour 2 millions de diadèmes et de robes de cour destinés à ses imaginaires courtisans. Sa maîtresse, Clémentine Faropa, âgée de 20 ans, a été mise également à la disposition du parquet.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

La macabre découverte du Square Destombes

DESCENTE DU PARQUET

Nous avons dans notre numéro d'hier, relaté la découverte au square Pierre Destombes, du cadavre d'un nouveau-né enveloppé dans un morceau de toile de tente.

Avisé de ce fait, le Parquet, représenté par MM. Fieffé, procureur de la République, Glorian, juge d'instruction et le greffier de ce magistrat, s'est rendu sur les lieux pour ouvrir une information sur cette affaire.

M. le docteur Dutilleul, médecin légiste a été désigné pour pratiquer l'autopsie du petit corps.

UN CHEVAL EMBALLE RENVERSE UN ARBUSTE ET BLESSE SON CONDUCTEUR.

Hier matin, vers 10 h. 30, un accident s'est produit avenue Jussieu.

Une voiture au service de M. Desprez, épicier, rue de Lannoy, 253, conduite par M. Richard Vanooteghem, 31 ans, demeurant rue Malplaquet, 10, fut frôlée par une automobile qui passait à vive allure.

Le cheval prit peur et s'emballa. Dans une embardée, il se jeta sur un arbuste en bordure de l'avenue. Sous le choc, l'arbuste se brisa, ainsi que l'un des brancards de la voiture, et le conducteur fut projeté sur la chaussée.

M. le docteur Barroyer, de Croix, requis, a constaté que le domestique s'était fracturé plusieurs côtes. Son état n'est heureusement pas grave.

Le service de la sûreté a été informé.

TOMBE D'UN ECHAFAUDAGE

Un ouvrier plafonneur, Camille Dujardin, 46 ans, habitant Templeuve, est tombé hier d'un échafaudage, au Crédit commercial, rue de la Gare.

L'ouvrier s'est fait d'assez graves contusions. M. le docteur Diffa l'a fait transporter à l'Hôpital.

LA FETE DU RACING-CLUB

Comme nous l'avons déjà annoncé, le Racing Club organise, pour dimanche 12 juin, à 2 h. 30, au parc Jean-Dubrulle, une séance de gala au profit des œuvres de la Fraternelle des Combattants Roubaisiens. Cette excellente initiative est à encourager; en outre qu'elle permettra de voir défiler sur notre piste roubaisienne des attractions sensationnelles, les bénéfices de cette journée serviront à une œuvre éminemment utile.

Dans la partie athlétique, nous pourrons admirer six champions de France, qui tenteront de battre divers records; trois champions de Belgique, un champion d'Angleterre, les meilleurs Nordistes. Le public verra aux prises les meilleurs coureurs; sept épreuves sont au programme, réunissant les champions nationaux.

Dans la partie football, les champions de France militaire (Ecole polytechnique), donneront la réplique à la brillante équipe du Racing Club Roubaisien, en un match écourté de deux mi-temps d'une demi-heure.

Quand nous aurons ajouté qu'une kermesse flamande et des jeux divers compléteront ce spectacle sensationnel, et que l'excellente musique des Anciens Soldats Musiciens Français prêtera son concours, nous aurons dit pourquoi est certain le succès qu'obtiendra cette grande réunion. Des cachets sont en vente aux prix de 5 fr., 3 fr. et 2 fr.; chez M. Jennicot, 18, rue de la Gare, ainsi qu'à la Fraternelle des Combattants Roubaisiens, 43, rue de la Gare.

LE CONCERT DE LA GRANDE HARMONIE

La « Grande Harmonie de Roubaix » offre à ses membres honoraires et à leurs familles un concert qui aura lieu dimanche prochain, 12 juin.

GRANDE HARMONIE DE ROUBAIX

Vendredi 10 juin, à 20 heures, répétition générale et remise des invitations pour le concert offert aux membres honoraires le dimanche 12, à 16 heures, au square Pierre Catteau.

ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DES ARTS INDUSTRIELS DE ROUBAIX

Le 1er mai, les membres du groupe tissage avaient répondu en assez grand nombre à l'appel du Comité, et il fut décidé de faire tous les efforts possibles pour rendre à ce groupe tout l'intérêt et toute l'activité qu'il avait avant guerre.

Les membres du bureau, nommé à l'unanimité à cette première réunion, se sont réunis plusieurs fois depuis et ont projeté une grande réunion le dimanche 12 juin, à 10 heures 15, dans l'amphithéâtre du tissage de l'Ecole Nationale, mis gracieusement à leur disposition par M. le directeur. Dans cette réunion, seront exposés les moyens proposés pour atteindre le but d'union fraternelle que tous désirent, aidés en cela par les industriels et les personnalités scientifiques et industrielles les plus en vue de notre région, qui peuvent apporter un précieux concours au point de vue du placement comme au point de vue d'instruction professionnelle. Tous les anciens élèves sont invités à cette réunion, et il serait à souhaiter qu'il n'y ait aucune abstention; chacun pourrait y trouver son intérêt en partant de ce principe « chacun pour tous, tous pour chacun ».

ETAT-CIVIL

Naissances. — Antoine Wibaux, rue Industrie. — Julien Fortrie, rue Malplaquet, 8 bis. — Cyrienne Anrys, rue Choiseul.

Décès. — Marie Steelandt, épouse Venaudenhove, 85 ans, rue Saint-Jean, 52. — Alphonse Delneste, 49 ans, rue Epeule, 78. — Léonie Baugnies, veuve Destombes, 60 ans, rue Delespaul, 26.

TOURCOING

ATTENTAT A LA PUDEUR

Procès-verbal a été rédigé contre le nommé Achille Spendbrouck, 49 ans, journalier demeurant rue Auber, 157, pour attentat à la pudeur.

Ses victimes sont des fillettes de 15 à 16 ans, qu'il attirait dans un magasin des établissements Masurel, où il est occupé.

En raison de ses bons antécédents, il a été laissé en liberté provisoire.

VIOLENCES LEGERES

Pour violences légères, la veuve Louise Vanluxenne, logeuse, rue du Dahomey, 107, a fait l'objet d'un procès-verbal.

LA FETE FRANCO-BELGE

Nous apprenons que la musique du 1er régiment de grenadiers, de Bruxelles, participera, sous la direction de M. le lieutenant Bury, à la fête franco-belge de dimanche prochain. La musique militaire belge arrivera à Tourcoing vers midi.

MOUVEMENT DE LA POPULATION

Au 30 avril 1921, Tourcoing comptait 78.729 habitants. Dans le courant du mois de mai, la mairie a enregistré : personnes venant de l'extérieur, 170; naissances, 151 (321); total, 79.050.

Personnes décédées, 80; personnes ayant quitté la ville, 189 (269). Chiffre de la population au 31 mai 1921, 78.781.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Germain Vandecasteele, rue du Virolois, 184. — Louis Ghesquier, rue de la Blanche-Porte, 194. — Robert Bushell, rue de la Latte, 209.

DECES. — Maria Pollet, 72 ans, épouse Louis Vandale, rue Haute, 18. — Louis Parmentier, 43 ans, rue Fénelon, 12. — Raoul Lejeune, 11 jous, rue des Halles, 3. — Madeleine Marécaux, 15 ans, rue Nationale, 122.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

NECROLOGIE. — Aujourd'hui, jeudi, à 9 heures, auront lieu, à Wattrelos, les funérailles de M. Jules Destailleur, ancien conseiller municipal de Wattrelos, ancien combattant de 1870, décédé à Lille, le 6 juin, à l'âge de 74 ans.

L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE. — Les gardes-champêtres et les agents ont reçu des instructions pour que tous les enfants de moins de 13 ans, qui seront rencontrés dans les rues ou les champs, pendant les heures de classe, soient amenés à l'école de leur quartier.

En cas de récidive, les enfants seront conduits au commissariat de police et les parents appelés devant la Commission scolaire. Les noms seront publiés et affichés. Enfin, les parents pourront être poursuivis devant le juge de paix.

CAISSE DES ECOLES. — Le Comité de la Caisse des Ecoles a élu, mardi soir, le citoyen Jules Delvainquière, vice-président en remplacement d'Alphonse Delannoy, qui a quitté Wattrelos.

ASSISTANCE OBLIGATOIRE (Mois de Mai). — Les bons d'allocation d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables seront délivrés au bureau d'assistance, 5, rue Jean-Jaurès, et seront payés 34, rue Carnot, le lundi 13 et le mardi 14 juin 1921, de 9 à 11 heures 30.

ASSISTANCE AUX FAMILLES NOMBREUSES (Mois de juin). — Les bons d'allocation d'assistance aux familles nombreuses seront délivrés au bureau d'assistance 5, rue Jean-Jaurès et seront payés 34, rue Carnot, le mercredi 15 juin, de 9 heures à 11 heures 30.

ETAT CIVIL DE WATTRELOS. — *Naissances.* — Simonne Gillis, rue du Nouveau-Monde, 44. — André Vanmarque, rue Vallon, 128. — Ginette Deplanque, rue de l'Espierre, 43.

Décès. — Gérard Hien, 8 mois, Grand'Place, 26.

LILLE

Deux tristes sires sont arrêtés

DEUX AUTRES SONT RECHERCHES

Les nommés Edmond Puttaert, 20 ans, demeurant 18, rue Lamartine, et Kléber Demon, 22 ans, 37, rue Pasteur, ont été arrêtés et déférés au parquet.

Tous deux sont inculpés d'attentat aux mœurs et complicité, sur la personne d'une jeune fille de 17 ans et demi, Marie V..., demeurant rue Magenta.

Les faits se sont passés dimanche soir, à la sortie d'un bal, dans le quartier de Saint-Maurice.

Deux autres individus qui abusèrent également de Mlle V..., sont recherchés activement.

FEUILLETON DU *REVEIL DU NORD*. — N° 59

FOX-FILM

Voleurs de Femmes

GRAND CINE-ROMAN EN DOUZE EPISODES

ADAPTE PAR

PAUL D'IVOI & LOUIS D'HEE

HUITIEME EPISODE

Volée dans les nuages

Un cri s'éleva. Le Mahdi et ses six hommes avaient bondi. Le temps de ligoter leur antagoniste et de sauter sur la locomotive et la course commença pour rattraper la treizième jeune mariée et son compagnon.

Tous deux continuaient d'avancer, sans grande hâte. Lorsqu'ils entendirent le bruit de la locomotive lancée à toute vitesse derrière eux. Ils songèrent aussitôt à faire des signaux, estimant qu'ils étaient sauvés et qu'ils pourraient parvenir avant peu à la station prochaine.

Mais un des pirates, trop pressé, tira sur eux un coup de fusil qui leur donna l'éveil.

Bob comprit alors qu'ils n'avaient plus de chance d'échapper qu'en manœuvrant le plus rapidement possible les leviers de leur wagonnet automatique.

Ruth se mit à l'œuvre en face de lui, hardiment. La voie était toujours favorablement en déclivité devant eux, ils avançaient à plus de vingt kilomètres à l'heure; derrière eux, à toute vapeur, la locomotive dévorait l'espace et se rapprochait de plus en plus. Le moment fatal était imminent.

Norton pensait :

« Rien qu'une maison de garde-barrière où nous pourrons nous réfugier pour soutenir l'assaut et nous défendre !... »

Mais rien n'apparaissait. Leurs forces faiblissaient. Bientôt, ils seraient rattrapés, tamponnés, broyés peut-être !

— Rendons-nous ! cria Bob.

Déjà, il était trop tard. La locomotive avait brusquement heurté le wagonnet qui dérailla, dix mètres plus loin, et fut projeté entraînant ses occupants sur la gauche, où était un ravin à pic.

La locomotive, trop lancée ne put s'arrêter qu'à une distance assez condidérable. Le Mahdi perdit un quart d'heure avant de savoir quelle manœuvre il devait faire, quels leviers il devait actionner pour obtenir la marche arrière.

Lorsqu'il revint à l'endroit de la catastrophe, il descendit rapidement de sa machine, et ni lui ni ses hommes ne purent apercevoir autre chose que le wagonnet retourné, les roues en l'air, à vingt mètres au-dessous d'eux.

Ben Sabbath hurla de satisfaction.

— Cette fois, c'est bien fini d'eux !... Mais il m'en faut la certitude et je veux contempler leurs cadavres !

Pour arriver jusqu'au wagonnet, les pirates durent rechercher plus loin, un endroit où la descente était moins raide.

Lorsqu'ils parvinrent, enfin, où ils croyaient trouver les corps de leurs victimes, leur stupeur égala leur rage de ne rien découvrir.

Bob, presque indemne, avait eu le temps de transporter plus loin Ruth Storrow qu'il avait crue morte, tout d'abord, et qui n'était qu'évanouie, sans autre dommage que de nombreuses ecchymoses peu graves.

Le Mahdi écumait de fureur. Il malmenait ses hommes, les battant, leur enjoignant de retrouver quand même les fugitifs.

— Par Satan, grommelait-il, ces démons n'ont pu rentrer sous terre !

Le wagonnet fut retourné, sans résultats, et les environs immédiats minutieusement fouillés. Ils ne découvrirent d'autres traces que quelques petites taches de sang.

Norton, non loin, assistait au réveil de sa fiancée qui reprenait ses sens sous l'action bienfaisante sur son front d'un peu d'eau que son compagnon puisait dans un ruisseau près duquel, bien abrités, ils s'étaient réfugiés.

Les pirates, de guerre lasse, allaient abandonner les recherches, lorsque Bob commit l'imprudence de se lever pour regarder autour de lui.

Le Mahdi, lui-même, l'aperçut et il cria victoire ayant rallié ses hommes. Norton prit Ruth dans ses bras et voulut fuir. Des balles sifflèrent autour de lui. C'en était fait. Ils allaient retomber au pouvoir de leurs tortionnaires !

La mort dans l'âme, il déposa son précieux fardeau à ses pieds et leva les bras pour faire cesser la fusillade dangereuse.

Hassen ben Sabbath, tant il était heureux, ne laissa pas brutaliser ses captifs. Même, il ordonna qu'on les réconfortât d'un peu d'alcool avant de commander la remise en route pour rentrer au château.

Une heure plus tard, le groupe avait rejoint l'endroit approximatif où Bob et Ruth, alors heureux et pleins d'espoir, s'étaient dit leur amour.

La jeune fille était portée par deux solides gaillards. Norton marchait devant, surveillé par un pirate qui le tenait constamment en joue.

Aucune parole n'était échangée. Tout à coup, le Mahdi prêta l'oreille et ordonna l'arrêt et le silence. Une silhouette se dessinait au loin.

Un homme accourait, un nègre, qui avait été laissé à l'arrière, en sentinelle.

Il annonça que, sous bois, à quelque distance de là, sept chevaux de la police montée canadienne étaient rassemblés et liés à des troncs d'arbres, et que personne ne les gardait.

Bob Norton profita d'un moment d'inattention, de quelques secondes de relâchement de surveillance du pirate qui était attaché à ses pas.

D'un coup de coude au creux de l'estomac, il l'envoya rouler aux pieds du Mahdi; un autre, qui voulut s'interposer, subit le même sort; alors, estimant qu'il devait tout risquer pour se rendre libre et s'employer à sauver sa fiancée, le téméraire osa sauter dans un précipice qui béait, non loin. Il boula bientôt, son choc amorti par une avalanche de terre meuble qu'il entraîna avec lui.

Des coups de feu éclatèrent. Trois pirates tiraient sans arrêt, mais le Mahdi, redoutant d'éveiller l'attention des policiers, qui ne devaient pas être loin, intima que l'on cessât la fusillade. Il s'écria :

— Le damné a dû pour le moins se casser un membre et les secours ne lui viendront pas !... Laissons-le périr !... La jeune fille est à nous. Le reste n'importe pas ! Vite ! Retrouvons les chevaux qui nous permettront de déguerpir plus rapidement.

Ruth, qui avait voulu se précipiter au secours de celui qu'elle aimait, ou savoir ce qu'il était devenu, avait obligé les deux hommes qui la portaient à la lâcher.

Elle fut reprise, bientôt, et contrainte d'avancer dans la direction qu'on lui indiqua.

Le renseignement du pirate était exact. Les « Voleurs de Femmes » trouvèrent bientôt les chevaux dont il avait été parlé.

— A cheval ! cria le Mahdi sans hésiter longtemps.

Miss Storrow fut mise en selle et dut partir, au trot, encadrée par six cavaliers.

La malheureuse pleurait sur le sort de son compagnon. Elle souffrait atrocement de ne pouvoir rien faire pour lui et de s'éloigner de l'endroit où il devait râler, agoniser peut-être !...

Elle eût été bien plus effrayée encore si elle avait pu voir l'infortuné Norton, inerte, à demi-enterré au bas du ravin, le visage en sang.

Insensiblement, elle avait pris la tête de la colonne. Sa monture était fougueuse. Elle supputait la chance de pouvoir se lancer au galop et d'échapper à ses gardiens; mais elle était toujours serrée de près, et sa tentative n'était guère réalisable.

Déjà la mer réapparaissait à l'horizon. La captive reconnut l'endroit où elle avait éprouvé tant de bonheur, au sortir du lac souterrain. Elle revit la grande chute d'eau assourdissante et bouillonnante que le soleil qui déclinait incendiait de mille feux.

Le Mahdi, l'air triomphant, chevauchait près d'elle. Si rien n'intervenait, dans moins d'une heure, il pourrait enfermer à nouveau sa treizième victime dans la cellule où étaient toutes les autres ! Il était certain de son succès.

Son visage se crispa, soudainement, tandis qu'il avait levé la tête.

— Halte ! cria-t-il, et il exprima une série de jurons dans un langage inconnu.

Les chevaux se remirent au pas, puis s'immobilisèrent.

— Voyez là-haut, reprit ben Sabbath. Vite, tâchons de gagner les arbres à gauche, pour nous dissimuler...

Miss Storrow avait levé la tête, elle aussi, et un faible espoir lui était revenu.

Le dirigeable mastodonte, continuant ses recherches, se dirigeait vers eux !

James Morgan, penché au bord de la nacelle principale, avait fouillé sans relâche la surface du sol au moyen de sa jumelle. L'aéronef continuait sa patrouille.

Depuis cinq minutes, l'as aviateur était en proie à une angoisse extraordinaire. Il avait reconnu de qui était composé le groupe des cavaliers.

— Voyez donc ! avait-il crié au commandant. Le Mahdi et Ruth ! Nous n'aurons jamais de meilleure occasion... Il faut à tout prix que nous nous emparions d'eux.

Aussitôt, le croiseur aérien avait incliné son avant comme s'il piquait vers la terre.

La surprenante apparition avait momentanément stupéfié les « Voleurs de Femmes ». Il y eut un moment de flottement parmi eux.

Ruth ramena ses rênes, donna deux violents coups de talon et lança sa monture au galop. Le destin lui était favorable. Il fallait le seconder.

Le bruit des moteurs qui se rapprochaient affola les chevaux des pirates, tandis qu'il augmentait l'allure de celui de Ruth qu'elle tenait bien en mains.

(A suivre)